

COMMUNE DE QUEND

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°5d

Plan de Zonage  
Agglomération : Quend-ville  
échelle : 1/3000 ème

APPROBATION  
vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil  
Municipal en date du  
23 mars 2017



Agence d'urbanisme  
Métropole de Picardie  
14000 MOYENS  
03 22 72 72 24

LEGENDE

- Zone
- Secteur
- Emplacements réservés (151-1-16 côté de l'urbanisme)
- Emplacements réservés (151-1-16 côté de l'urbanisme)
- Numéro d'opération (renvois à la liste des emplacements réservés)
- Espace boisé classé à conserver au titre du L121-27 du code de l'urbanisme
- Lot du 31.12.1992 relative à la liste, comme le bruit
- Zone de préemption préfectorale sensible
- Espace proche du rivage
- banne des 100m

Éléments à préserver au titre du L151-19 et L151-23° du CU

- Construction identifiée au titre de la loi paysage
- Précise / Ensemble boisé
- Habitat / alignement d'arbres
- Arbres

Rappel de la prise en compte des risques

Risques sismiques : zone de sismicité très faible (1)

Risques naturels présents sur le territoire

Risques sismiques : zone de sismicité très faible (1)

Inondation :

Sur zone de maps naturelles

- Par ruissellement

- Par débordement de cours

La commune est concernée par le PPRo du Marquenterre Baie de Somme  
approuvé le 10/06/2016

